

NOUVELLES OBLIGATIONS DE SURVEILLANCE DES EAUX DE PISCINE

**A partir du 1er janvier 2027, vous gérez la surveillance de votre piscine.
Le LERES vous accompagne dans cette transition.**



**Nous connaissons déjà vos bassins :
notre équipe réalise cette surveillance depuis plusieurs années sur les
instructions de l'ARS d'Ille-et-Vilaine.**

Continuons ensemble

**Laboratoire basé à
Rennes + de 30 ans**

**Connaissance
de vos installations
et de la réglementation**

**Accrédité COFRAC
Essais n° 1-1951
(portée disponible sur www.cofrac.fr)**

Une offre complète pour répondre à vos obligations



PROGRAMMATION

- Programme de surveillance adapté à votre type de piscine (A, B, C ou D)
- Basé sur votre historique et vos contraintes d'accès
- Prise en compte de la saisonnalité



PRELEVEMENTS MESURES SUR SITE

- Prélèvements conformes aux normes et réglementations
- Acheminement le jour même au laboratoire pour mise en analyse



ANALYSES

- Analyses chimiques
- Analyses microbiologiques
- Analyses de légionelles (sur les bains à remous)
- Analyse de THM (Trihalométhanes)

Une transmission des résultats adaptée à vos enjeux

**Résultats en
5 jours ouvrés**

(légionelles : 11 jours ouvrés)

Alerte immédiate

Rapport provisoire si
dépassement des
limites de qualité

Envoi des résultats

par courrier, mail
ou portail web

Des formules selon votre organisation

Formule Confort

Proposition d'un programme de surveillance
Aucune prise de rendez vous
Tarif optimisé

Formule A la carte

Vous définissez vos dates/heures d'intervention
Date modifiable jusqu'à 5 jours ouvrés avant notre passage
Idéal si vous avez des contraintes d'accès spécifiques

Des options pour aller plus loin

- Analyse des eaux de remplissage de vos bassins
- Légionelles (douches et eaux chaudes sanitaires)
- THM et trichloramines dans l'air

**Contactez-nous pour échanger sur
vos besoins et recevoir une
proposition personnalisée**

Contacts.leres@ehesp.fr

02.99.02.29.30 / 02.99.02.29.22

www.leres.ehesp.fr